

Lévesque, Claudette

De: energie@mlink.net
Envoyé: 23 avril 2021 12:03
À: Greffe; energie@mlink.net
Objet: R-4049-2018 Demandes de frais en Phases 1 et 2

Chère Consoeur,

Nous saurions gré à la Régie de nous confirmer que le délai pour loger les demandes de frais des intervenants en Phases 1 et 2 du dossier R-4049-2018 est bien le lundi 26 avril 2021, soit le lundi suivant le 30e jour après la prise en délibéré. C'est ce que nos notes indiquent, mais il nous est impossible de le valider avec certitude ni de vérifier s'il n'existe pas un avis à l'effet différent, n'ayant pas accès au site Internet de la Régie depuis ce matin.

À tout évènement, il nous est actuellement impossible de finaliser ces demandes de frais (ce que nous aurions voulu faire aujourd'hui) sans accès, pour validation, à certains documents se trouvant sur ce site.

Si nécessaire et pour ces motifs, nous demandons respectueusement à la Régie de nous permettre de déposer ces demandes de frais le lundi 26 avril 2021.

Nous vous prions Chère Consoeur de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman
Pour SÉ-AQLPA